information aux médias

9 juin 2011

Session de la SIA sur le message culture 2012-2015

Culture du bâti moderne : le Parlement doit rectifier le tir

schweizerischer ingenieur- und architektenverein

société suisse des ingénieurs et des architectes

società svizzera degli ingegneri e degli architetti

swiss society of engineers and architects

La culture du bâti contemporaine doit avoir le même statut en politique culturelle que le patrimoine bâti ou le cinéma. La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) demande au Parlement de procéder aux rectifications nécessaires lors des délibérations parlementaires sur le message culture 2012-2015.

Le Conseil des Etats se penchera sur le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2012-2015 (message culture) la semaine prochaine. La Commission de la culture du Conseil national étudiera le dossier à partir du mois d'août. A l'avenir, la politique culturelle constituera un domaine spécifique, disposant de ses propres moyens financiers.

Lors de la session de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), Daniel Kündig, président de la SIA, a souligné qu'il saluait la concrétisation de ce projet, attendue depuis longtemps. Mais de préciser qu'il était très déçu que « le message culture omette presque entièrement la culture du bâti contemporaine ». Il a déclaré qu'il était inacceptable de ne pas mettre la culture du bâti moderne sur un pied d'égalité avec le patrimoine bâti ou le cinéma. Et d'ajouter que le projet du Conseil fédéral ne satisfait dès lors pas aux exigences d'une politique culturelle moderne. Au nom de la SIA, Daniel Kündig en a appelé au Conseil des Etats et au Conseil national afin qu'ils procèdent aux rectifications nécessaires. Il a réitéré que la culture du bâti contemporaine mérite le même traitement que le patrimoine bâti, y compris la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats prévoit certes une augmentation de 20 millions de francs des fonds fédéraux destinés à la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. Mais ces moyens financiers sont insuffisants. Premièrement, le montant prévu pour la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques se situe toujours

communication
selnaustrasse 16
ch 8027 zurich
t 044 283 15 15
f 044 283 15 16
siamedien@sia.ch

20 millions de francs en dessous du minimum requis. Deuxièmement, il faut des moyens suffisants pour promouvoir également la culture du bâti contemporaine. Cette dernière revêt d'ailleurs une grande importance pour l'image de la Suisse à l'étranger. La SIA invite le Conseil des Etats, puis le Conseil national, à prévoir les moyens financiers nécessaires pour encourager adéquatement l'architecture et le génie civil contemporains.

La SIA réitère en outre les exigences qu'elle avait formulées conjointement avec d'autres acteurs de la culture du bâti, à savoir que la loi doit instituer une commission fédérale permanente pour la culture du bâti ainsi qu'un prix pour la création contemporaine dans ce domaine. Un rapport périodique sur la culture du bâti doit servir de base à la promotion de l'éducation en la matière. Pour transmettre cette culture de façon aussi concrète et durable que possible, des organisations telles que « Spacespot », association de sensibilisation à l'environnement construit, méritent d'être soutenues adéquatement.

La SIA a présenté en détail sa position, conjointement avec d'autres acteurs de la culture du bâti (voir document annexé « Culture du bâti. Un défi de la politique culturelle »).

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

swiss society
of engineers
and architects

Remarque à l'intention des rédactions:

Pour toute question veuillez contacter

Thomas Müller

Responsable Communication SIA

Secrétariat général SIA, Selnaustrasse 16, 8027 Zurich

Tél.: 044 283 15 93, courriel: thomas.mueller@sia.ch

ou

Claudia Schwalfenberg

Direction du projet Table ronde Culture du bâti suisse

Secrétariat général SIA, Selnaustrasse 16, 8027 Zurich

Tél.: 044 283 15 94, courriel: claudia.schwalfenberg@sia.ch

communication
selnaustrasse 16
ch 8027 zurich
t 044 283 15 15
f 044 283 15 16
siamedien@sia.ch

Culture du bâti. Un défi de la politique culturelle

Manifeste de la Table ronde Culture du bâti suisse

Préambule

La Table ronde Culture du bâti suisse s'est réunie en mars 2010, sur l'initiative de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et avec le soutien de la Fédération des architectes suisses. Le but commun est l'aménagement durable d'un espace de vie de haute qualité. L'objectif est d'assurer une mise en réseau systématique entre les différents acteurs du domaine de la culture du bâti ainsi que leur action conjointe dans l'aménagement et l'utilisation de l'espace de vie, la sensibilisation du public à la culture du bâti historique et contemporaine, l'inscription, au niveau fédéral, de la culture du bâti comme thème holistique et transversal et la participation au dialogue européen sur la question. De l'avis de la Table ronde Culture du bâti suisse, il est du devoir de la politique culturelle de conserver le patrimoine bâti et de le développer, de promouvoir la culture du bâti contemporaine et de transmettre la culture du bâti sous ses multiples facettes. En rapport avec la loi fédérale sur l'encouragement de la culture et le message culture 2012 – 2015, la Confédération, en association avec les acteurs de la culture du bâti, se doit d'élaborer une stratégie globale pour ce domaine, stratégie qui englobe des secteurs politiques autres que la culture.
Les techniques de l'information et de la communication envahissent de plus en plus notre quotidien sous l'effet de la globalisation, ce qui soulève la question de l'interaction entre le monde virtuel et le monde réel. La digitalisation ouvre certes des possibilités insoupçonnées à la création artistique, mais l'homme, être éminemment sensuel et social, a besoin d'un espace de vie de qualité pour que sa créativité puisse s'épanouir.
La sensibilisation de la population à l'espace de vie, en particulier celle des enfants et des adolescents, est un aspect important de la culture générale. La formation culturelle dans les domaines scolaire et extrascolaire doit davantage intégrer la culture du bâti. Elle doit également être approfondie à tous les niveaux de la formation et du perfectionnement des spécialistes, que ce soit dans le cadre de la formation de base, des formations professionnelles supérieures ou dans les hautes écoles.

Culture du bâti: une définition

La culture du bâti dans son intégralité constitue la base commune du travail des membres de la Table ronde Culture du bâti suisse.

La culture du bâti fait partie intégrante de l'identité et de la diversité culturelles.
La culture du bâti constitue une partie importante et indissociable de l'identité culturelle et de la diversité des expressions culturelles en Suisse. De haute qualité, elle constitue un élément essentiel de la représentation de notre pays et de sa perception à l'étranger.

La culture du bâti conçue comme une collaboration interdisciplinaire.
Elle est le fruit de différentes disciplines étroitement liées entre elles. Celles-ci englobent l'architecture, l'architecture du paysage et d'intérieur, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le génie civil, la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques ainsi que la construction, l'entretien et la déconstruction d'objets bâtis.

La culture du bâti est ouverte dans ses aspects temporel et normatif.
La notion de culture du bâti n'est pas limitée dans le temps. Elle inclut aussi bien le patrimoine bâti que la création contemporaine. Les créateurs de la culture du bâti sont les auteurs d'un épisode qui s'inscrit dans le continuum passé – présent – avenir.
La culture du bâti est une notion ouverte également sur le plan normatif. En font partie au même titre des chefs-d'œuvre et des constructions du quotidien. Elle comprend toutes les dimensions: les objets isolés et les ensembles, l'interface entre espace intérieur et extérieur, tout comme l'espace public. Elle se veut la promotrice d'une qualité élevée, sans préjuger des styles.

La culture du bâti unit la forme et la fonction.
A l'instar d'autres formes d'expression culturelle, la culture du bâti est une manifestation esthétique et symbolique de conventions sociales, qui reflète les changements au fil du temps. Dans ce sens, elle est une notion d'histoire de la culture. Mais bien plus que les arts libres tels que la littérature, la peinture ou la musique, la culture du bâti est liée à une fonction. Même si sa dimension esthétique revêt une grande importance, elle doit s'attacher tout spécialement à la durabilité, aux aspects sociétaux, écologiques et économiques de l'action humaine. Elle inclut ainsi les considérations relatives aux cycles de la vie et le développement des procédés et l'évolution des matériaux. La culture du bâti met en harmonie des aspects créatifs, techniques et économiques.

La culture du bâti est omniprésente.
Comparée aux formes artistiques telles que la littérature, la peinture ou la musique, la culture du bâti est omniprésente; personne ne peut se soustraire à une confrontation quotidienne à son espace de vie.

La culture du bâti est un défi qu'on doivent relever ensemble le public, les mandants, les planificateurs et le secteur de la construction.
La culture du bâti n'inclut pas uniquement l'espace de vie, mais encore tout le processus lié à sa création et à son entretien. En outre, une gestion responsable des ressources spatiales fait partie de la culture du bâti.
L'aménagement judicieux de notre environnement requiert une collaboration fondée sur la confiance et sur un respect réciproque entre, d'une part, les disciplines assurant la planification et les conseils et, d'autre part, tous les partenaires participant à la construction. Le public, les mandants, les planificateurs et le secteur de la construction participent ensemble à la création de la culture du bâti.

Une condition essentielle à l'obtention d'une culture du bâti de qualité réside dans une prise de conscience des citoyens, des maîtres de l'ouvrage privés et des autorités politiques, économiques et administratives. C'est pourquoi tout un chacun doit avoir l'occasion d'acquérir une sensibilité fondamentale à la culture du bâti dès son enfance et dans différents contextes, afin de devenir le citoyen ou le maître de l'ouvrage qualifié et compétent, capable de prendre une décision en toute connaissance de cause. Une compréhension de base de la culture du bâti et l'appréciation du savoir faire en la matière créent un climat intellectuel favorable à une communication fructueuse entre tous les partenaires concernés. De plus, de bons rapports au sein du secteur de la construction, au même titre que des relations contractuelles équitables, sont aussi nécessaires à l'essor de cette culture et garante du respect mutuel.

La culture du bâti est un facteur économique et un facteur d'implantation.
La culture du bâti contribue notablement à la création d'emplois et de richesses. Pilier important de l'économie créative, elle est déterminante pour l'image des villes et des régions, et partant pour l'attrait qu'elles exercent sur les habitants, les touristes et les entreprises.
Pour qu'une culture du bâti bien conçue et fonctionnelle puisse exister et se développer, des conditions-cadres justes sont nécessaires. En font partie la mise en soumission et l'adjudication équitables et transparentes des études et des travaux. Des instruments primordiaux du développement et de l'entretien de la culture du bâti sont les concours d'architecture et d'ingénierie ainsi que les mandats d'étude. Il est important de renoncer à une mise en concurrence basée uniquement sur le prix en tenant mieux compte des critères qualitatifs. Il faut s'opposer à une exploitation extrême du marché en favorisant des situations gagnant-gagnant. Les chances et les risques doivent être répartis de manière équitable et sensée entre les différents partenaires. Les délais d'étude, de préparation et de réalisation doivent rester réalistes, afin que les projets puissent être décrits clairement, planifiés, mis au concours et réalisés avec soins.

Une culture du bâti reconnue à sa juste valeur.
La culture du bâti inclut enfin une dimension politique. Celle-ci vise une meilleure reconnaissance de la prestation culturelle que fournit la culture du bâti. Dans un monde de plus en plus globalisé et virtuel, la culture du bâti apporte une contribution indispensable à une identité culturelle ancrée dans la réalité et à la diversité des formes d'expression culturelle.

La culture du bâti dans son ancienne acception

Jusqu'ici, la culture du bâti a surtout été perçue comme une réalité liée au passé, c'est-à-dire qu'elle était associée au patrimoine bâti sous forme de protection du patrimoine culturel et de conservation des monuments historiques. Que cette culture inclut également la création contemporaine doit encore s'imposer dans les esprits.
Un premier signe de la valeur accordée au patrimoine bâti par la Confédération réside dans l'arrêté fédéral de 1886 concernant la protection des monuments historiques. En 1962, la protection de la nature et du paysage était même inscrite dans la Constitution. Une loi sur la protection de la nature et du paysage devait suivre en 1966 (révisée la dernière fois en 1995). En conséquence, le patrimoine bâti est ancré dans la politique culturelle de la Confédération, du moins sous la forme d'architecture bâtie.
Jusqu'en 2011, la création bâtie contemporaine n'apparaît en revanche pas comme un secteur en soi. Cette omission se manifeste notamment dans le message concernant l'encouragement de la culture. Dans le commentaire de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement, il est dit: «Dans la promotion actuelle de la création artistique contemporaine, on distingue par exemple les disciplines suivantes: arts visuels, design, musique, art dramatique, danse, art numérique, littérature». L'omission de la création contemporaine dans le domaine de la culture du bâti est cependant en contradiction avec le but énoncé à l'art. 3 de la loi sur l'encouragement de la culture, à savoir « de renforcer la cohésion et la diversité culturelle en Suisse».

Il est vrai que l'Office fédéral des constructions et de la logistique par exemple, en sa qualité de l'un des grands maîtres de l'ouvrage public, affirme expressément son rôle de modèle. Aussi, la culture du bâti est une partie reconnue de la représentation de la Suisse à l'extérieur. La promotion de la culture au sens strict n'englobe toutefois que partiellement la création contemporaine jusqu'en 2011, et même là de façon sporadique seulement. L'Office fédéral de la culture par exemple intègre certaines disciplines de la culture du bâti dans les secteurs art et design. Classer l'architecture dans la catégorie art, et l'architecture d'intérieur et celle du paysage dans la catégorie design ne reflète pas le caractère spécifique de la culture du bâti. Cette limitation a aussi pour conséquence que les personnes consultées à titre d'experts de la culture du bâti ne le sont généralement pas vraiment. Qui plus est, cette réduction de la culture du bâti à l'architecture, à l'architecture d'intérieur et du paysage limite le vaste spectre de ce domaine.

Conserver, promouvoir et transmettre la culture du bâti

Les membres de la Table ronde Culture du bâti suisse soulignent qu'il est du devoir de la politique culturelle de conserver et de développer le patrimoine bâti, de promouvoir la création contemporaine dans le domaine du bâti et de transmettre la culture du bâti sous ses multiples facettes.

Conserver la culture du bâti

Pour assurer la conservation de la culture du bâti, l'un des objectifs primordiaux doit, au-delà de l'octroi de subventions, consister à garantir une qualité unifiée à l'échelle nationale pour la protection des monuments historiques, qui est organisée au niveau des cantons. Il est du devoir de la Confédération de veiller au renforcement des mesures assurant la qualité de cette protection au niveau national et non pas de les affaiblir. En outre, il convient de tenir davantage compte du matériel secondaire, qui retrace l'histoire de la culture du bâti en Suisse et qui s'enrichit de jour en jour.

Exemples de mesures:

- Maintenir le montant consacré à la protection du patrimoine et à la conservation des monuments historiques à hauteur de 30 millions de francs par an
- Entretenir l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)
- Maintenir les conseils de spécialistes en matière de protection des monuments historiques
- Maintenir le soutien aux centres de formation pour conservateurs des monuments historiques aux EPF de Zurich et de Lausanne ainsi que dans les universités cantonales
- Maintenir les centres de compétence scientifique tels que le Expert-Zentrum à l'EPF de Zurich
- Maintenir les subventions pour l'inventorisation des jardins et installations historiques ICOMOS
- Soutenir les centres de recherche tels que le musée de Ballenberg ou le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels NIKE
- Soutenir Patrimoine suisse
- Poursuivre les échanges d'informations entre conservateurs des monuments historiques suisses et étrangers, par exemple la plateforme San Servolo à Venise
- Entretenir les relations avec le Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Maintenir la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage et la Commission fédérale des monuments historiques
- Maintenir les Archives fédérales des monuments historiques
- Verser des contributions à d'autres archives et fondations qui s'occupent d'archivage et de recherche, dont l'Archiv des Instituts für Geschichte und Theorie der Architektur à l'EPF Zurich, les Archives de la construction moderne à l'EPF Lausanne, l'Archivio del moderno à l'Accademia dell'architettura de l'Université de Suisse italienne, la Fondation Werner Oechslin à Einsiedeln, la Fondation Forschung Planungswettbewerbe et le Schweizerisches Archiv für Landschaftsarchitektur à la Haute école technique de Rapperswil.

Promouvoir la culture du bâti

La création contemporaine dans le domaine du bâti en Suisse et venant de Suisse jouit d'un grand prestige international. Etant donné que l'innovation nécessite toujours des efforts particuliers, il faut que la Confédération contribue à la mise à disposition de plateformes adéquates pour la création contemporaine. Pour ce faire, elle doit consulter des spécialistes issus de ce domaine.

Exemples de mesures

- Formation d'une commission fédérale pour la culture du bâti contemporaine, sous les auspices de l'Office fédéral de la culture
- Représentation de la culture du bâti contemporaine au sein du nouveau conseil de fondation de Pro Helvetia.
- Introduction d'un prix fédéral spécifiquement destiné aux créateurs reconnus de la culture du bâti contemporaine (prix fédéral de la culture du bâti)
- Introduction d'un prix fédéral spécifiquement destiné à la relève talentueuse dans le domaine de la création du bâti contemporain
- Introduction d'un prix fédéral pour les prestations extraordinaires dans la construction se distinguant par des innovations dans la technique, les matériaux ou les procédés de construction
- Promotion des concours d'architecture et d'ingénierie ainsi que des mandats d'étude, à titre d'instruments primordiaux pour le développement et l'entretien de la culture du bâti

Transmettre la culture du bâti

La culture du bâti naît de la collaboration entre public, mandants, planificateurs et secteur de la construction. La Confédération a dès lors pour devoir de promouvoir les compétences dans ce domaine au sein de la population. Toute personne doit avoir l'occasion d'acquérir dès son enfance une sensibilité aguerrie pour la culture du bâti dans différents contextes.

Exemples de mesures

- Introduction d'un rapport périodique sur la culture du bâti en Suisse
- Introduction d'un prix fédéral spécifique pour la transmission de la culture du bâti
- Contributions aux Journées européennes du patrimoine, à la 15n de l'architecture contemporaine, aux Journées de l'architecture du paysage et au World Interiors Day
- Prise en compte de la culture du bâti dans des initiatives et des projets transversaux en matière de formation culturelle dans les domaines scolaire et extrascolaire
- Contributions à Spacespot, l'association pour la sensibilisation à l'espace de vie, et au Centre du patrimoine bâti à la Villa Patumbah à Zurich
- Contributions au Musée d'architecture suisse à Bâle et à un nouveau musée pour l'art de l'ingénieur civil, si ce n'est à une maison commune de la civilisation
- Contributions à un guide Internet pour la culture du bâti en Suisse et à une base de données telle que cuntradas.ch.
- Encouragement de débats relatifs au champ de tension entre héritage et modernité, tradition et présent, création et conservation
- Reprise de la contribution officielle de la Suisse à la Biennale d'Architecture de Venise et extension à d'autres biennales telles que São Paulo ou Rotterdam
- Valorisation de la culture du bâti suisse à l'étranger
- Participation au Forum Européen des Politiques Architecturales

Créer l'agora de la société

La fragmentation de plus en plus poussée de notre société affaiblit la cohésion sociale. Renforcer cette dernière constitue donc l'un des grands défis actuels. La culture du bâti peut y contribuer de façon notable. L'espace de vie doit être conçu de manière à ce que les citoyens s'y reconnaissent, s'y sentent à l'aise, se rencontrent volontiers, forment et entretiennent des réseaux. Créer l'agora de la société fait partie des obligations les plus nobles de la culture du bâti.
La création de conditions propices à l'épanouissement d'une culture du bâti de haute qualité est une tâche politique. Pour ce faire, une stratégie globale est impérative, laquelle doit inclure, outre l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia, les diverses autres institutions de la Confédération qui influent sur l'espace de vie aussi bien par le biais d'instruments de promotion financiers que par des conditions-cadres non monétaires. Ce sont notamment:

- Office fédéral des constructions et de la logistique (expérience pratique en matière d'adjudication)
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Secrétariat d'Etat à l'économie et Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche ainsi que le domaine des EPF (reconnaissance des titres des architectes et des ingénieurs)
- Office fédéral de la protection de la population (inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale)
- Office fédéral de l'énergie
- Office fédéral du développement territorial
- Office fédéral des routes (inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse)
- Office fédéral de l'environnement (inventaire fédéral des paysages et des monuments naturels d'importance nationale)
- Office fédéral des transports (infrastructures importantes sur le plan historique et prestations contemporaines extraordinaires dans le domaine des transports publics)
- Office fédéral du logement (pratique en matière d'encouragement; soutien à l'association Europan)
- Bureau fédéral de la consommation
- Département fédéral des affaires étrangères (Présence Suisse)
- Secrétariat d'Etat à l'économie et Osec (ingenious switzerland)

sia
schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

BSA Bund Schweizer Architekten
FAS Federation des Architectes Suisses
FAS Federazione Architetti Svizzeri

SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA
PROTECZIUN DA LA PATRIA

Archivio del Moderno
FSAP
FSU
SPACESPOT
vsi.asai.
VERBAND SCHWEIZERISCHER INGENIEURTECHNIKERUNTERNEHMUNGEN
FEDERAZIONE SVIZZERA DEGLI INGEGNERI CONSULENTI
ASSOCIATION SUISSE DES INGÉNIEURS-CONSEILS
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEGLI INGEGNERI CONSULENTI

Soutiennent les principes de base:

KBCH
Konferenz der Schweizer Kantonsbaumeister/innen & Kantonsarchitekten

SBV SSE SSIC
Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impresaris-Constructurs

positions de la table ronde culture du bâti suisse
positions de la table ronde culture du bâti suisse
positions de la table ronde culture du bâti suisse
positions de la table ronde culture du bâti suisse
positions de la table ronde culture du bâti suisse
positions de la table ronde culture du bâti suisse
Redaktion: Gerold Kunz/Umwelt, ETH, Zurich, Juni 2011